

VERSEMENT 1203 W

Description globale : Gestion financière du patrimoine du Conseil général de l'Aube

Dates extrêmes : 1900 - 1989

Importance matérielle : 4 articles

Service producteur : Conseil général de l'Aube, Direction des Services Financiers

Service versant :

Date d'entrée : avril 1998

Communicabilité maximum : Immédiate

Début communicabilité :

Fin communicabilité :

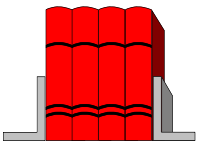
Date de rédaction du bordereau : juin 1998
N° d'entrée : 16842
Cote de l'inventaire : 1/AD/10/264

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

Le produit des amendes de police dûes aux infractions routières est réparti au bénéfice des communes de moins de 10 000 habitants sur présentation de projet élaboré par le Conseil municipal et après délibération du Conseil général de l'Aube.

Ces dossiers ont été échantillonnés en ne conservant qu'une année sur 5 depuis la décentralisation.

1203 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-cabilité
1 - 2	**Répartition communale du produit des amendes de police relatives à la circulation routière** **Dossier-type :** texte officiel, délibération de Conseil municipal, devis, plan, délibération de Conseil général, arrêté préfectoral, correspondance administrative	**1983, 1989**	
1	Année 1983	1983 - 1984	
2	Année 1988	1987 - 1989	
3	Domaine public : legs Martin au profit du Département de l'Aube : minute notariale (grosse)	1900 - 1904	
4	Comptabilité départementale, comptes de la gestion du Trésorier-payeur général de l'Aube : procès-verbal, correspondance administrative	1955 - 1974	